

Mise en garde concernant le profil pharmacologique provenant du DSQ

6 mars 2019

Au cours des derniers mois, des pharmaciens ont informé l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des médecins du Québec de certaines irrégularités quant à l'intégrité des ordonnances transmises électroniquement par le Dossier Santé Québec (DSQ), en utilisant le dossier médical électronique (DME) des médecins et les logiciels des pharmaciens.

Dans certains cas, les ordonnances récupérées par les pharmaciens au DSQ peuvent s'avérer différentes des ordonnances imprimées à partir du DME du médecin. Il semblerait que ces problèmes soient connus par plusieurs pharmaciens, mais moins par certains médecins. Par conséquent, de manière temporaire et en attendant que ces lacunes soient corrigées par les autorités responsables du DSQ, le Collège recommande à ses membres d'imprimer leurs ordonnances à l'intention des patients.

Par ailleurs, la plus grande vigilance est requise lors de la consultation des données au DSQ, puisqu'elles ne sont pas toujours complètes et à jour.

Le Collège effectue cette mise en garde dans un objectif de protection du public, pour la sécurité des patients.